

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 10 Avril 2024

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. C. MACIAS-ADICEOM. A. GOBERT. B. BAUTOU. C. CHAUVITEAU. M. DIAW. R. ALLEXANT.

Excusés : E. PONS pouvoir à J.L. RANDON. M. RIEUTORD pouvoir à R. POUJOL.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 sont les suivants :

• Section de fonctionnement :	91 512,96 €
• Section d'investissement :	13 296,22 €
• Total général :	104 809,18 €

En l'absence de M. le Maire qui s'est retiré, le compte administratif de la commune en ligne avec le compte de gestion, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Voir délibération.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ET DES TAXES LOCALES

Le projet de budget primitif s'établit comme suit :

• Section de fonctionnement	380 163,00 €
• Section d'investissement	539 597,00 €
• Total du budget	919 760,00 €

Ce budget s'inscrit dans la continuité des exercices précédents (maîtrise des coûts et poursuite de la rénovation des rues et chemins du village) ainsi que dans la prévision de travaux structurants (équipement sportif, requalification Planol ...).

A l'unanimité le Conseil vote le budget primitif. Il se prononce, à la majorité, en faveur du maintien à leur niveau actuel des subventions aux associations ayant fourni les éléments nécessaires à l'examen de leur demande ainsi qu'aux écoles et accorde une subvention de 100€ à l'association de chasse.

Chantal Macias-Adiceom s'abstient du débat et du vote des subventions aux associations en sa qualité de présidente d'association concernée.

S'agissant des taxes locales, l'augmentation prévisible des charges, parallèlement à une diminution probable des recettes de la commune, amène le Conseil à prévoir une augmentation des taux communaux qui sont fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 37.01%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 85.70%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11.96%

Il convient de noter qu'aucune augmentation des de la part communale des impôts n'est intervenue depuis 2017.

Le Conseil approuve à l'unanimité les nouveaux taux d'imposition.

Voir délibération.

3. DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Il est proposé au conseil de se prononcer sur cette fongibilité des crédits.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve à l'unanimité cette décision.

Voir délibération.

4. TRANSFERT DE VOIERIE « LOTISSEMENT DE LA SÉRANNE »

Lors de son assemblée générale l'association syndicale du « lotissement de la Séranne » a décidé de proposer une cession de la voirie et des équipements communs à la commune, hors eau et assainissement qui relèvent de la CCVH.

Le conseil approuve à l'unanimité la rétrocession à la commune des voiries et espaces communs du « Lotissement La Séranne ».

Voir délibération.

5. ADMISSION EN NON VALEUR

L'admission en non-valeur d'une créance est demandée par le comptable public lorsque malgré toutes les démarches qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

À ce titre il est demandé au conseil de prononcer l'admission en non-valeur d'un titre qui s'avère irrécouvrable pour un montant de 108€.

À l'unanimité le conseil approuve de cette admission en non valeur.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Compte tenu des inconvénients, liés aux travaux, rencontrés par les locataires des places de parking louées par la mairie rue du Foyer Communal, il est proposé de leur accorder 2 mois de loyers gratuits.
- ✓ Rappel : le samedi 25 mai le « Tour de la CCVH » passera à 11h00 à Jonquières, rendez-vous au Jardin Public.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 00